



## Rapport du Président

Séance publique du  
vendredi 23 octobre 2020

**12<sup>ème</sup> Commission**

N° CD-2020-6-12-2

### Service instructeur

DAJD - Service de la Commande Publique

### Service consulté

### COMMUNICATION DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Résumé : Information de l'Assemblée sur l'exercice de la délégation accordée à la Présidente en matière de marchés publics et d'accords-cadres durant la période du 1er janvier 2020 au 27 août 2020. 352 marchés et accords-cadres au-delà de 4 000 € HT et 108 modifications de marchés ou d'accords-cadres (anciennement avenants) ont été notifiés durant la période précitée.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L3221-11, l'exécutif du Conseil départemental doit rendre compte de l'exercice de sa délégation accordée par l'Assemblée dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les listes des marchés, accords-cadres et leurs modifications passés en application de la délégation de la Présidente de Conseil départemental, entre le 1er janvier 2020 et le 27 août 2020, sont annexées au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de me donner acte de cette communication.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH